

**S O D K** – Konferenz der kantonalen  
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

**C D A S** – Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des affaires sociales

**C D O S** – Conferenza delle direttrici e dei direttori  
cantionali delle opere sociali



KKJPD – Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren

CCDJP – Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

CDDGP – Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantionali di giustizia e polizia

Aux membres de la Conférence des directrices  
et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS  
et de la Conférence des directrices et directeurs  
des départements cantonaux de justice et police CCDJP

Berne, le 8 juillet 2022

Reg: gsz 10.424

## 11<sup>e</sup> newsletter concernant la crise en Ukraine : informations actuelles à l'intention des cantons

Madame la Conseillère d'État,  
Monsieur le Conseiller d'État,

Mesdames, Messieurs,

La séance du SONAS de la semaine dernière a porté principalement sur les prévisions quant au nombre de personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine. L'ancien commandant de police Thomas Würgler a été chargé par la Confédération d'examiner différents scénarios et les a présentés au SONAS. Le scénario le plus probable prévoit que d'ici la fin de l'année, près de 120'000 personnes en provenance d'Ukraine seront venues chercher refuge en Suisse. En fonction de l'évolution de la guerre et de l'approvisionnement en nourriture et en combustible en Ukraine et dans les pays voisins (p. ex. la Pologne), ce chiffre pourrait atteindre 150'000 personnes. Selon le scénario dit « extrême », il faudrait même accueillir davantage de personnes en Suisse. Vous trouverez la présentation de ces prévisions en annexe. Veuillez noter que la Confédération l'a classifiée comme document interne. Nous vous prions donc de ne pas la transmettre à des tiers.

### Des questions importantes à aborder avec la Confédération à l'automne

Le Comité de la CDAS, qui s'est réuni le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, s'est également concentré sur la crise ukrainienne et sur les perspectives pour l'automne. Les membres du Comité ont décidé d'écrire un courrier à la secrétaire d'État Christine Schraner Burgener pour lui demander instamment d'approfondir les thèmes prioritaires suivants avec les cantons après la pause estivale : le maintien ou la suppression du statut S, les prévisions concernant le nombre de personnes qui pourraient venir chercher refuge en Suisse d'ici la fin de l'année, ainsi que l'élaboration d'un programme de retour pour les personnes qui rentrent en Ukraine. Le Comité demande en outre que dans la perspective d'une éventuelle vague de réfugiés à la fin de l'automne, le Secrétariat d'État aux migrations définisse de manière contraignante avec les cantons des processus et procédures permettant d'accueillir un grand nombre de personnes réfugiées de la manière la plus efficace et avec le moins de frictions possibles.

—  
Generalsekretariat / Secrétariat général / Segreteria generale  
Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch

1/2

## Réalisation de la fortune : seulement dans des conditions strictement définies

Un autre thème abordé par le Comité de la CDAS a été la façon de gérer la question des valeurs patrimoniales des personnes en quête de protection. La Confédération avait suspendu la taxe spéciale pour ces personnes, et la CSIAS a recommandé, en accord avec la CDAS, de renoncer à la réalisation de la fortune pendant les six premiers mois. Désormais, selon la volonté du Comité CDAS, les revenus doivent être pris en compte dans le calcul de l'aide sociale, indépendamment du fait qu'ils aient été obtenus en Suisse ou dans un autre pays. Les valeurs patrimoniales doivent être réalisées en fonction de critères strictement définis, et pour autant qu'elles soient disponibles et ne servent pas à subvenir aux besoins de membres de la famille restés en Ukraine. Il est possible de renoncer à valoriser les voitures jusqu'à la fin de l'année si ces véhicules sont susceptibles de servir à un retour imminent. Vous trouverez des détails à ce sujet sur le [site web de la CSIAS](#). La CDAS demande par ailleurs à la CSIAS, dans l'hypothèse où le statut S serait prolongé, d'élaborer d'ici à la fin de l'année des recommandations détaillées sur la manière de gérer les valeurs patrimoniales.

## Information active sur l'obligation de s'assurer contre la maladie

Différents organes ont en outre examiné la question de savoir quelles personnes doivent être assurées contre la maladie par les autorités et comment les personnes non assurées par les autorités doivent être informées de l'obligation de s'assurer. Dans la pratique, il existe deux modèles prédominants dans les cantons : selon le premier, toutes les personnes sont assurées contre la maladie après leur enregistrement, et celles qui ne bénéficient pas de l'aide sociale sont ensuite triées car elles doivent payer elles-mêmes leurs primes d'assurance maladie. Selon le second modèle, seules les personnes qui bénéficient aussi de l'aide sociale sont assurées. Les deux modèles ont des avantages et des inconvénients. Pour la CDAS et la Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS), il est important que toutes les personnes soient informées activement de l'obligation de s'assurer et qu'elles reçoivent au besoin un soutien pour accomplir les formalités. Du point de vue des deux conférences, le SEM devrait déjà signaler l'obligation de s'assurer dans les CFA ; les cantons devraient ensuite répéter systématiquement cette information. Il faudrait en outre désigner un service auprès duquel les personnes en quête de protection, qui ne sont pas familiarisées avec notre système d'assurance maladie, pourraient obtenir un soutien. Une lettre en ce sens sera envoyée la semaine prochaine aux coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile ainsi qu'aux directions de la santé et aux médecins cantonaux.

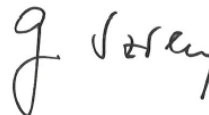
Nous espérons que ces informations vous seront utiles et vous souhaitons une pause estivale reposante. La prochaine newsletter vous parviendra en août. Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Conférence des directrices et directeurs  
des départements cantonaux de justice  
et police**



Florian Düblin  
Secrétaire général CCDJP

**Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des affaires sociales**



Gaby Szöllösy  
Secrétaire générale CDAS